



L'association des Amis de Chomo a été créée en octobre 2015 par Laurent Danchin. Elle a pour objet de sauvegarder le Village d'Art Préludien de Chomo, situé au lieu-dit Paris-Forêt à Achères-la-Forêt (77760) et de promouvoir l'œuvre de Chomo en les faisant connaître au public par diverses manifestations : rencontres, expositions, publications, conférences, films, concerts, etc... et par tous autres projets artistiques fidèles à l'esprit de Chomo.

Votre adhésion contribuera à la préservation du Village d'Art Préludien et à soutenir les diverses actions de l'association. Par ailleurs, vous recevrez régulièrement la newsletter des Amis de Chomo. Vous y serez informés de l'évolution de l'opération de sauvegarde du Refuge de Chomo qui a débuté en juillet 2015, et de toutes les manifestations proposées par l'association.

### SIEGE SOCIAL :

Association des Amis de Chomo

14, Avenue de la 4ème République – 44400 Rezé

email : amisdechomo@chomo.fr

www.amisdechomo.com

---

### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal - ville .....

Tel. / portable .....

Email .....

Membre actif : 15 €

ou plus.....€

Membre bienfaiteur :

à partir de 100 €

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association des Amis de Chomo)

À compléter en caractères d'imprimerie et  
à envoyer avec votre règlement à :

**Association des Amis de Chomo**

**Véronique Brichard**

**1 Chemin des Prés - 91720 Prunay sur Essonne**

L'association est habilitée à délivrer un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts de 66% de votre don (CGI, art. 200 et 238b).

Par exemple, un don de 50 € revient à 17 € après déduction fiscale, et un don de 100 € revient à 34 €.

Date :

Signature :